



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Desktop Publishing Software Logiciel d'édition	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000313646	Date 2014-05-23
Amendment No. - N° modif. 001	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2014-06-10 at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom: Shawn Corbett Address – Adresse: See original document/ voir document original	
Telephone No. – No de téléphone (613) 995-4744	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	



This amendment is raised to:

1. Amend Article 7.4 entitled “Options”; and
2. To answer the questions received to date.

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Modifier l'article 7.4 intitulé "Options"; et
2. Pour répondre aux questions reçues à ce jour.

THE SOLICITATION IS HEREBY AMENDED AS FOLLOWS:

Delete article 7.4 *Options* in its entirety and insert:

7.4 OPTIONS

The Contractor hereby grants to Canada Revenue Agency irrevocable options as set out below and in Annex B Pricing and Basis of Payment.

- a) CRA is granted the irrevocable option to extend the period of the contract by up to seven (7) additional one (1) year periods. Each option period shall be under the same terms and conditions set out herein.
- b) CRA is granted the irrevocable option to purchase additional software licenses, including a one (1) year warranty and maintenance and support.
- c) CRA is granted the irrevocable option to extend the maintenance and support services on the firm and optional software licenses to be coterminous with the contract maintenance and support for the initial licenses purchased.

The Contracting Authority may exercise an option at any time before the expiry of the Contract by sending a written notice to the Contractor. The option may only be exercised by the Contracting Authority, and will be evidenced for administrative purposes only, through a contract amendment.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

LA DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIT:

Supprimer l'article 7.4 *Options* dans la DDP et ajouter:

7.4 OPTIONS

Par la présente, l'entrepreneur accorde à l'Agence du revenu du Canada des options irrévocables, telles qu'elles sont énoncées ci-dessous et à l'annexe B – Base de paiement et des prix.

- a) L'ARC a le droit d'exercer l'option irrévocable de prolonger la période du contrat jusqu'à un maximum de sept (7) périodes supplémentaires d'une (1) année. Chaque période d'option sera régie par les mêmes modalités énoncées dans les présentes.



b) L'entrepreneur accorde à l'ARC l'option irrévocable d'acheter des licences supplémentaires du logiciel, y compris une garantie d'un (1) an, ainsi que des services de maintenance et de soutien.

c) L'entrepreneur accorde à l'ARC l'option irrévocable de prolonger les services de maintenance et de soutien sur les licences fermes et facultatives du logiciel afin qu'ils coïncident avec la maintenance et le soutien prévus au contrat pour la ou les licences initiales achetées.

L'autorité contractante peut exercer une option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur à cet effet. L'option peut seulement être exercée par l'autorité contractante et sera indiquée, à des fins administratives seulement, par un modificatif du contrat.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE L'INVITATION DEMEURENT LES MÊMES.

Questions and Answers:

Q1

We would like to clarify that the winning proposal will have the opportunity to present the manufacturer's software licensing terms and restrictions that are not covered under the RFP.

A1

No. Please refer to article 2.2 Standard Instructions, Clauses and Conditions of the RFP which states: "Bidders who submit a bid agree to be bound by the instructions, clauses and conditions of this solicitation and accept the clauses and conditions of the resulting contract."

Further, the certification at Appendix E of the RFP clearly indicates that: "...additions to the articles, clauses, terms and conditions contained or referenced in this RFP and/or Statement of Requirement and Bidder Response Form document will render the bid non-responsive.

Q2

A request was made to remove all of the Synergy requirements in the solicitation and specifically article 7.29 Liquidated Damages for Synergy Non-Compliance.

A2

Requirement remains unchanged.



Questions et réponses:

Q1

Veillez clarifier que la proposition gagnante aura l'occasion de présenter les termes et restrictions du fabricant qui ne sont pas couverts par le DDP.

R1

Non. Veuillez consulter la disposition 2.2, Instructions, clauses et conditions uniformisées dans laquelle il est indiqué que « Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent. ».

En outre l'attestation à l'Annexe E « Termes et Conditions » indique clairement que « ...tout ajout apporté aux articles, aux clauses et aux modalités contenus ou mentionnés dans la présente DDP et/ou le document d'EDB feront en sorte que la soumission soit jugée non recevable. »

Q2

Une demande a été faite pour éliminer toutes les exigences concernant Synergie dans la demande de proposition et explicitement l'article 7.29 Dommages-intérêts pour non-conformité avec Synergie.

R2

Les exigences de Synergie et l'article 7.29 reste inchangée.